

## CHARTRE DE L'ECOLE DE GOLF

Nom : .....

Prénom : .....

### **Ponctualité et régularité**

Les jeunes doivent se présenter à l'accueil du golf **15 minutes** avant le début des séances et ne pas partir avant le terme de chacune d'entre elles. Ils doivent assister à la totalité des cours.

### **Correction**

Avoir un comportement qui ne puisse nuire à la sécurité ; ni au bon déroulement des séances.

Lors de sa présence dans l'enceinte du club, ne pas perturber les activités régulières des membres, des joueurs et du personnel du golf.

### **Respect**

Respecter le matériel de prêt, le parcours, ainsi que les espaces mis à leur disposition.

### **Tenue Club**

Les joueurs doivent porter le polo du golf sur les compétitions et à chaque occasion de représenter le club. Le Groupe Espoir devra le porter également lors des entraînements.

### **Avantages**

La Licence est obligatoire.

Les jeunes licenciés du Golf de Périgueux bénéficient d'une remise de 15% à la boutique du Golf (hors consommables et balles). Pour les déplacements (compétitions équipes, QRJ, CFJ ...) une organisation sera mise en place.

### **Esprit d'équipe**

Il est demandé aux jeunes et aux parents dans la mesure de leur possibilité de participer à la vie de l'école de golf et de l'association sportive.

Les jeunes → participer aux manifestations et représentations de l'association

Les parents → accompagner lors des déplacements, bénévolats pour les passages de drapeaux, sans oublier de régaler vos enfants avec vos gâteaux à l'issue de ceux-ci.

### **Important**

L'encadrement se réserve le droit de suspendre ou de refuser des enfants dont le comportement serait en désaccord avec la présente charte.

Signature de l'enfant :

Signature des parents :